Travaux bruyants, bricolage, jardinage

# Saint-Félix-de-l'Héras

Les horaires fixés par l'arrêté préfectoral




Arrêté préfectoral relatif à la lutte contre le bruit (Hérault), 25 avril 1990, article 4.

En dehors de ces créneaux, le bruit relève du tapage. Un règlement de copropriété peut être plus strict. Information indicative : seul l'arrêté fait foi.

Tous les détails, la source et les mises à jour :
horaires-travaux.fr/commune/34253-saint-felix-de-l-heras/